

**Commune  
De  
GINGSHEIM**



**Département du Bas-Rhin  
Arr. de Strasbourg - Campagne**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09 février 2012**

Sous la Présidence de M. Dominique GROSS, Maire  
Elus : 11 – En fonction : 9 – Présents : 8

**Absents :**

F. Hauber (excusé)

**Procurations :**

**Nomination Agent recenseur 2012**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal avoir publié un avis en vue de recrutement d'un agent recenseur pour le recensement général de la population, pour la période du 19 janvier 2012 au 18 Février 2012.

Il précise également avoir informé le Centre de Gestion concernant le dépôt légal de la vacation de cette offre d'emploi.

Mme Ness Jeanine, domiciliée à Gingsheim, n° 4 rue de l'Altenberg, s'est déclarée candidate pour ce travail.

Conseils et renseignements pris auprès du Centre de Gestion, il propose au Conseil municipal de fixer par arrêté sa nomination, et de figer les différents taux de rémunération.

Prenant en compte le montant de la dotation forfaitaire de l'INSEE versée à la Commune de 689€, il propose les rémunérations suivantes :

Concernant l'agent recenseur, Mme Ness Jeanine, cette dernière touchera un montant brut de 389€

Concernant l'agent coordonnateur, Mme Ness Sandra, nommée par délibération n° 16-2011 du 30 mai 2011, cette dernière touchera un montant brut de 300€

Ces deux rémunérations seront soumises aux différentes cotisations dues aux assurances sociales.

## **Bassin de Rétention – Ligne de trésorerie**

M. le Maire rappelle aux conseillers les différents montants à budgéter sur 2012, concernant les travaux du bassin de rétention, engagés par la Sté Eurovia début Janvier 2012 sur notre Commune.

Afin de couvrir le montant TTC des travaux, l'engagement des honoraires de la Sogreah, et dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA, le Maire propose une ligne (crédit) de trésorerie d'un montant de 110.000€

Après examen des offres soumises par plusieurs organismes de crédit consultés, le Conseil Municipal décide de solliciter un crédit relais auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, pour un montant de 110.000€aux conditions suivantes :

- Durée conventionnelle de 12 mois, suivie d'une période renouvelable de 12 mois.
- Paiement des agios et décompte des intérêts trimestriels
- Remboursement du capital par affectation des subventions et de la TVA
- Taux Euribor 3 mois + marge de 1.67%, soit à la date du 25 janvier 2012 de 1.149% + 1.67% pour un taux de 2,81%

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à souscrire rapidement le contrat correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

## **Mise en place des fascines vivantes**

Le Maire indique aux conseillers qu'un certain nombre de mètres linéaires restent encore à implanter selon un plan précis. Pour ce faire, et après avoir contacté une nouvelle fois le Conseil Général, il présente au conseil le devis de ces derniers. Il indique par ailleurs que les conditions tarifaires obtenues pour le projet d'implantation en 2011 est maintenue pour les fascines restant à implanter.

Après examen de ce devis, le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du Conseil Général, pour un montant HT de 8.620€

Le Conseil Municipal demande les subventions pour ces travaux au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

## **Acte de vente LGV Est Tronçon H**

Dans le cadre de l'implantation de la ligne LGV, Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un Rv en l'étude du notaire Thierry Bechmann afin de valider l'acte de vente des terrains

- Section 16 numéro 320 « Aschenbuckel » 37.52ares
- Section 16 numéro 321 « Aschenbuckel » 6.23ares
- Section 16 numéro 139 « Steinbrunnen » 1.83ares

Tous trois inscrits au Livre Foncier de Gingsheim au nom de la Commune de Gingsheim.

La présente vente est consentie et acceptée moyennant une indemnité de 4.308€

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne pouvoir au Maire de signer cet acte de vente.

## **Transaction financière entre la FONDATION Saint THOMAS et la Commune de GINGSHEIM**

Le maire expose au conseil que dans le cadre du projet de lotissement, Rue Principale, La Foncière du Rhin projette de donner à la Commune une bande de 2m de large, située sur un coté de la parcelle, afin d'élargir de 2 m la rue du Printemps.

Il précise qu'en aval de ce futur lotissement, la Rue du Printemps n'a que 4 mètres de large, et que cette dernière devra être entièrement refaite, en raison des réseaux enterrés.

Il serait opportun de l'élargir sur toute la longueur, c'est pourquoi le Maire a donc pris contact avec la Fondation Saint Thomas, pour envisager l'achat d'une bande de 2 mètres de large à côté de la Rue du Printemps. Il indique au Conseil Municipal que la Fondation Saint Thomas serait d'accord de vendre au prix de 200€ l'are (la parcelle faisant 2 m sur environ 35 m de long soit environ 0.7 are). Le Maire explique que ce prix est conforme avec les prix pratiqués sur des cas similaires entre la fondation St Thomas et d'autres communes.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition et donne pouvoir au Maire de confirmer à la Fondation St Thomas cette transaction financière.

## **Achat de nouveaux panneaux électoraux**

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'il est absolument nécessaire d'acquérir de nouveaux panneaux électoraux en vue des élections à venir sur 2012.

Après la présentation de plusieurs devis, le Conseil Municipal opte pour 5 panneaux électoraux (présentation pour deux candidats par panneaux), montés sur plots en bétons.

Après un vote de principe, le Conseil donne pouvoir au Maire de valider l'achat de ces panneaux, selon le devis qui rassemblera l'ensemble des critères techniques et financiers définis lors de ce vote.

### **Points divers**

1/ Le Maire indique avoir été informé du jugement rendu le 14 décembre 2011 par le tribunal d'Instance de Haguenau, concernant les impayés à la commune de M. Furnstein Laurent.

Il condamne ce dernier à régler la dite dette et l'autorise à se libérer de sa dette en 24 mensualités de 150€ à payer au plus tard le 05 du mois courant en sus du loyer et avances de charges, ramenant ainsi le montant à régler mensuellement à la somme de 560€ pendant 2 ans.

S'il respecte scrupuleusement cet échéancier, le contrat de bail se poursuivra, et s'il ne le respecte pas, la Commune sera autorisée au premier défaut de paiement à résilier de plein droit ce bail et à poursuivre l'expulsion de M. Furnstein.

Le Maire précise que ce point sera à nouveau soulevé lors du prochain conseil municipal qui se tiendra au courant du mois de Mars, puisque le mois d'Avril marquera la fin de la trêve hivernale.

2/ M. Hofstetter avait demandé la réfection des grillages du terrain de sport lors du précédent conseil.

Plusieurs devis ont été demandés, et trois entreprises ont adressé à la Commune leurs propositions commerciales.

A ce jour, elles ne sont pas assez précises pour statuer sur le choix du fournisseur et arrêter un prix. C'est pourquoi, M. le Maire est chargé d'affiner la demande et obtient après un vote de principe à l'unanimité le droit de finaliser au devis le plus offrant, tout en respectant les choix techniques décidés lors de la réunion du 09/02/2012.

Il en est de même pour la réfection des grilles du cimetière. Deux entreprises locales ont été reçues, mais leurs offres demandent encore réflexion.

Dans le même sujet, M. Becker indique au Conseil que le calvaire du cimetière présente un très mauvais état et qu'il y aurait lieu également de procéder à sa réfection.

Pour finir, M. Hofstetter expose que l'escalier arrière de l'église devient de plus en plus dangereux et qu'il se fissure très nettement à plusieurs endroits.

3/ M. Becker indique avoir été contacté par le repreneur de la société qui avait à l'époque installé l'adoucisseur d'eau à la Salle des Fêtes. Ce dernier propose un nouveau contrat d'entretien sur de nouvelles bases tarifaires. Dans les grandes lignes, le contrat mentionne un tarif de 990€TTC sur une période de 3 ans, avec fourniture d'un nouvel adoucisseur 50 L, la fourniture du sel et filtres pour l'année en cours, garantie échange machine en cas de panne, main d'œuvre et déplacement. Au bout de 10 ans, l'adoucisseur est accessible à l'Euro symbolique.

Dans ces conditions, l'association de la Salle pourrait donner à la commune le premier adoucisseur, actuellement en place à la Salle, pour l'école ou le logement de la Mairie.

Un deuxième devis sera demandé en parallèle afin de comparer les prix.

4/ M. le Maire indique avoir programmé une réunion au courant de la semaine concernant le chantier de réfection de la traversée de Gingsheim, avec le SDEA, le SICTEU et le Conseil général afin de statuer sur la mise en œuvre en terme de finances et de planning de ce chantier.

5/ Mme Boisseau se positionne fermement et indique son indignation concernant le sujet du projet d'implantation des éoliennes. En effet, outre que l'article qu'elle avait demandé en parution aux DNA ait été « zappé » en quelque sorte, elle trouve que les mots et la rhétorique employés dans l'article paru dans l'Atou Zorn ne rendent pas justice au refus affirmé de certains riverains et communes.

6/ M. Heinold aborde le sujet de la conduite « sportive » des conducteurs du mini bus scolaire. Il affirme avoir vu ces derniers empiéter sur le rond-point à l'entrée du village. M. Hofstetter indique que ce point a été traité en réunion du SIVOS et qu'à ce jour les personnes concernées ont été informé de ces plaintes. Le sujet est à priori réglé en interne.

Le Maire clôture la séance à 23h15.

Registre de Conseil Municipal du 09 février 2012

Rendu exécutoire le 10 février 2012

Suite à l'affichage et à la diffusion le 10 février 2012

Et la transmission en préfecture le 10 février 2012

Le Maire

Dominique Gross